



DEMANDE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM du demandeur : en sa qualité :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

NOM de la manifestation : Date :

Horaire de début : Horaire de fin :

Lieu de la manifestation et adresse :

Nombre de personnes attendues :

Catégories de boissons vendues :

[(Pour mémoire, les boissons autorisées à la vente sont les boissons appartenant au groupe 1 (sans alcool) et au groupe 3 (boissons fermentées non distillées type bière, vin, cidre... et vins doux naturels, vin de liqueurs, apéritif à base de vin...)]

Débit de boissons temporaire organisé au profit de :

PIÈCES À JOINDRE :

- ➡ Récépissé de déclaration en Préfecture de vote association
- ➡ Statuts de l'association

Imprimé à renvoyer le plus tôt possible, au plus tard 15 jours avant la manifestation, par courriel : policemunicipale@mairie-lomme.fr avec copie à vieassociative@mairie-lomme.fr ou à déposer directement à la Mairie à l'attention de la Police Municipale.

Fait le à

Signature :